



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNE D'ANDERLECHT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PLAN PARTICULIER D'AFFECTATION DU SOL

DOSSIER N° : PPAS\_A9

**Le projet de Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) suivant est soumis à enquête publique :**

Projet d'abrogation partielle du PPAS « Vallée du Broeck » (Quartier) AR 08.06.1971 accompagné d'un rapport sur les incidences environnementales

**Périmètre :** Boulevard Sylvain Dupuis (à l'alignement), rue du Sillon, Square Camille Paulsen et rue Pol Stoppelaere  
**Identité de la demanderesse :** Administration communale d'Anderlecht

**L'enquête publique se déroule** du 30/10/2023 au 07/12/2023 inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne sur :**

<https://www.anderlecht.be> (Anderlecht > Développement urbain).

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou des explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous (tél. : 02/558.08.62 ou courriel [developpementurbain@anderlecht.brussels](mailto:developpementurbain@anderlecht.brussels)) :**

- à l'adresse suivante : service Développement Urbain et Mobilité, rue de Veeweyde 100, à 1070 BRUXELLES ;
- tous les jours ouvrables : entre 8h30 et 11h30 ;
- le lundi entre 18h00 et 20h00.

**Les observations et les réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins :
  - à l'adresse mail : [developpementurbain@anderlecht.brussels](mailto:developpementurbain@anderlecht.brussels)
  - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 BRUXELLES.
- Oralement, auprès de l'Administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra le jeudi 21 décembre 2023.**

Fait à Anderlecht, le 3 octobre 2023.

Par le Collège :

Le Secrétaire communal,

L'Échevine du Développement Urbain,

M. VERMEULEN

S. MÜLLER-HÜBSCH